

Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève

|  |
| --- |
| **WG UPR 30 – Turkménistan**  ***Intervention de la Belgique***  7 mai 2018 |

**Monsieur le Président,**

La Belgique remercie le Turkménistan, le Haut-commissariat aux droits de l’Homme et les différents acteurs de la société civile pour les contributions préparées dans le cadre de cet EPU.

Mon pays prend bonne note de certains développements positifs depuis le dernier passage du Turkménistan devant l’EPU, notamment la création de la position d’Ombudsman pour les droits humains et espère que ce dernier bénéficiera du soutien et des moyens nécessaires pour accomplir son mandat en toute indépendance.

Mon pays continue de s’inquiéter des **conditions de vie dans les lieux de détention,** notamment des allégations de torture et d’impunité face à ce phénomène rapportés par plusieurs organes des traités.

**R1** La Belgique recommande de donner un accès aux mécanismes internationaux d’observation à tous les lieux de détention conformément aux normes internationales.

La persistance du phénomène de **violence basée sur le genre** est également un sujet de préoccupation pour mon pays.

**R2.** La Belgique recommande de prendre des mesures concrètes pour lutter contre la violence basée sur le genre, en ce compris au sein du cercle familial, comme des mesures législatives et des plans d’actions qui sont le fruit de consultations avec la société civile.

Enfin, mon pays souhaiterait souligner l’importance du travail de la **société civile** et des **défenseurs des droits humains** qui travaillent de manière pacifique à la mise en œuvre universelle des droits de l’Homme.

**R3.** Dans ce cadre, nous recommandonsde reconnaitre publiquement, protéger et soutenir, notamment de manière administrative, le travail des défenseurs des droits de l’Homme, en ce compris les femmes défenseur et les jeunes qui œuvrent au respect des droits humains.

**Merci Monsieur le Président.**